

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE GRIGNY

DEL-2022-141

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE**

Séance du Lundi 12 décembre 2022

L'An deux mille vingt-deux, le Lundi douze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Date de convocation : 06 décembre 2022

Nombre de membres :

- En exercice : 35
- Présents : 24
- Votants : 34

Présents : P. RIO – Y. LE BRIAND – P. TROADEC – C. TAWAB KEBAY – G. DJEARAMIN – S. BELLAHMER – A. ZERKAL – F. MAHFOUD – P. LOUISON – M. SOILHI – S. GHENAIM – M. GAMINETTE – A. KÖSE – L. JACQUEMIN – M. ISSA – A.M. ABOUDOU – M. AUBRY – M. FOLLY – S. CHABROT – S.L. DIARRA – K. OUKBI – A. BELABDA – S. GIBERT – N. SAUNIER.

Excusés Représentés : L. CAMARA représenté par A. KÖSE – F. OGBI représentée par F. MAHFOUD – Y. BOUKANTAR représenté par S. BELLAHMER – J. BORTOLI représenté par P. RIO – R.M. THUILOT représentée par S. CHABROT – D. BRIVADY représenté par Y. LE BRIAND – I. KEDDOU représentée par C. TAWAB KEBAY – N. KENYA représentée par K. OUKBI – C.O. N'DIAYE représenté par S. GIBERT – J. BOUBENDIR représentée par N. SAUNIER

Délibération N° DEL – 2022 – 141 : Motion de soutien au peuple iranien

Le Conseil Municipal,

Le 16 septembre 2022, Mahsa Amini, jeune iranienne de 22 ans, est décédée, après son arrestation par la police des mœurs pour un voile jugé « *mal porté* ». L'injustice de sa disparition a été le point de départ d'un mouvement contestataire d'ampleur inédite en Iran. Pour ce mouvement, trois mots d'ordre guident la lutte : « *Femme, vie, liberté* ».

Face à l'ampleur de la contestation, et des répressions qui en découlent, la France et ses collectivités ne sauraient rester silencieuses.

Les tentatives, grossières, de masquer cette répression massive à coup de fausses concessions, ne sauraient tromper ni les manifestants, ni la communauté internationale. Malgré l'annonce, à ce jour non confirmée par les autorités iraniennes, de la suppression

de la police des mœurs, les manifestations se poursuivent donc, avec les mêmes mots d'ordres, et les mêmes objectifs : l'égalité entre les femmes et les hommes.

Grigny, ville pour la Paix, s'est toujours placée en soutien des peuples en lutte. C'est fidèle à cette tradition humaniste, internationaliste et progressiste, que nous prenons aujourd'hui position.

Par conséquent, **le Conseil Municipal de Grigny :**

- **Soutient** les iraniennes et les iraniens dans leur combat pour la liberté, l'égalité et la démocratie
- **Demande** au gouvernement français et à son réseau diplomatique de déployer tous les moyens nécessaires pour faire pression sur le régime iranien, afin d'obtenir la fin des répressions, des exécutions sommaires, des législations discriminantes et des pratiques autoritaires

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,

Philippe RIO



Vote à l'unanimité

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le **19 DEC. 2022**
Transmis en Préfecture le **19 DEC. 2022**

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification